

UN HIMARS QUI N'EST JAMAIS VENU

Quelques heures après l'explosion qui a tué au moins 51 prisonniers de guerre ukrainiens détenus par la Russie à Olenivka, le ministère russe de la Défense en a annoncé la cause : une frappe ukrainienne de HIMARS, menée « pour intimider » les soldats ukrainiens. La Russie a invité l'ONU et le CICR à enquêter, puis n'a accordé à aucun des deux l'accès qu'elle avait proposé. Le bureau des droits de l'homme de l'ONU a examiné le baraquement et conclu que les explosions n'avaient pas été causées par des roquettes HIMARS. Sept affirmations, le registre et ce que chacune concède. Les faits de cette nuit figurent dans le dossier du Hub consacré à Olenivka ; cette vérification suit l'affirmation.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
JUIL. 2022

Pas de HIMARS

Conclusion du HCDH sur la cause des explosions, après plus de 50 entretiens avec des témoins et l'examen de plus de 70 images [A](#)

36e rapport périodique du HCDH, 4 oct. 2023, par. 83 ; Haut-Commissaire Türk, 25 juil. 2023

≥ 51 · ≥ 139

prisonniers de guerre ukrainiens tués · blessés (au moins) alors qu'ils étaient détenus par la Russie, nuit du 28 au 29 juil. 2022 — tous des hommes [A](#)

Rapport du HCDH du 4 oct. 2023, par. 10

0

visites du site par la mission d'établissement des faits de l'ONU demandée par la Russie : créée le 3 août 2022, dissoute le 5 janv. 2023 [A](#)

Secrétaire général de l'ONU ; HCDH, 4 oct. 2023, par. 90

8 août 2022

dernières informations publiées sur l'affaire pénale ouverte par la Russie elle-même — contre l'Ukraine, avant toute expertise [A](#)

HCDH, 4 oct. 2023, par. 89

L'ESSENTIEL

L'arme désignée par la Russie est celle que l'ONU a exclue. Le ministère russe de la Défense a annoncé une frappe de HIMARS le matin du 29 juillet 2022, avant toute inspection. Le HCDH, après avoir interrogé plus de 50 témoins et examiné plus de 70 images, a conclu que les explosions « n'ont pas été causées par des roquettes HIMARS » et que les dégâts concordaient avec des munitions se déplaçant d'est en ouest (4 oct. 2023, par. 83–84).

La Russie a invité l'ONU et le CICR — et n'a laissé entrer ni l'un ni l'autre. L'invitation des 30–31 juillet 2022 émane de la Russie elle-même. La demande d'accès du CICR « n'a pas été accordée » (30 juil. 2022) ; la mission d'établissement des faits du Secrétaire général, créée à la demande de la Russie comme de l'Ukraine, n'a jamais atteint le site et a été dissoute le 5 janvier 2023 faute pour la Russie d'avoir donné des assurances satisfaisantes d'un accès sûr (HCDH, par. 90).

La Russie n'a préservé aucune preuve et n'a publié aucune enquête. La scène a été « contaminée et les éléments de preuve matériels perturbés » ; de prétendus fragments de HIMARS ont été montrés aux journalistes loin du site ; l'affaire pénale ouverte par la Russie contre l'Ukraine n'a rien publié depuis le 8 août 2022 (par. 88–89). Une Puissance détentrice qui croyait à sa propre version aurait préservé la scène et ouvert les portes.

Ce que l'affirmation concède. Chaque déclaration russe reconnaît le seul fait qui ait un poids juridique : 193 prisonniers de guerre ukrainiens se trouvaient dans un baraquement sous la garde de la Russie, à portée des hostilités, et au moins 51 d'entre eux y sont morts. En vertu de la IIIe Convention de Genève, la Puissance détentrice en répond, quel que soit l'auteur du tir.

Pour être juste. Aucun organe de l'ONU n'a publiquement imputé l'explosion à la Russie. Le HCDH n'a pu déterminer ni l'arme ni son point d'origine ; le porte-parole de l'ONU a évoqué les garanties nécessaires « des deux parties ». Le Hub n'affirme rien au-delà du dossier.

LES SEPT ALLÉGATIONS

Ministère russe de la Défense · 29 juil. 2022, point de presse quotidien	« Une frappe de missiles au moyen du lance-roquettes multiple de fabrication américaine (HIMARS) a été portée contre un centre de détention provisoire [à Ielénovka] ... Quarante prisonniers de guerre ukrainiens ont été tués et 75 blessés. »	Contredit par les observateurs
Ministère russe de la Défense · 29 juil. 2022	« Cette provocation flagrante a été menée pour intimider les militaires ukrainiens et les empêcher de se rendre. »	Aucune preuve présentée — mobile affirmé avant toute enquête
Ministère russe de la Défense · 30–31 juil. 2022	« [Le ministère de la Défense,] dans l'intérêt d'une enquête objective, [a officiellement invité des experts de l'Organisation des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge à enquêter sur la frappe contre l... »	Auto-incriminant — l'invitation n'a jamais été honorée
Ministère russe de la Défense · 30 juil. 2022	« Toute la responsabilité politique, pénale et morale de ce massacre sanglant d'Ukrainiens incombe personnellement à Zelensky [et à son] régime criminel [soutenu par Washington]. [traduit] »	Contredit par les observateurs
Maxime Bouïakevitch, représentant permanent adjoint de la Russie auprès de l'OSCE · 9 août 2022, Conseil permanent, 1385e séance (spéciale)	« ...les forces armées ukrainiennes ont délibérément frappé un centre de détention provisoire à Olenivka [au moyen de] munitions utilisées dans les systèmes de missiles HIMARS de fabrication américaine ... [où] 193 combattants de formations armées ukrainiennes qui... »	Contredit par les observateurs
Dmitry Polyanskiy · 29 juil. 2022, Conseil de sécurité de l'ONU, 9104e séance	« Le régime de Kyiv cherche à se venger même de ses propres militaires, qui ont compris la futilité d'exécuter leurs ordres criminels et se sont rendus... Ce matin, un centre de détention près d'Olenivka dans la ... »	Contredit par les observateurs — même affirmation, quelques heures après l'explosion
Comité d'enquête de Russie · 29 juil. – 8 août 2022	« [Le Comité d'enquête de Russie a ouvert une affaire pénale et déclaré que la frappe avait été menée au moyen de HIMARS — des armes "de l'OTAN" —] afin d'éliminer les témoins de crimes commis... il s'agissait d'actions délibérées et planifiées... »	Aucune conclusion publiée

CE QUE NOUS DEMANDONS

Répondre à chaque répétition de la version HIMARS par les conclusions du HCDH du 4 oct. 2023, par. 82 à 90 · demander à la Russie, au Conseil, si elle accordera désormais à l'ONU et au CICR l'accès qu'elle avait proposé le 30 juillet 2022 · soutenir le droit des familles à la vérité, à la justice et à réparation (Türk, 25 juil. 2023) et insister pour que l'analyse de terrain de l'ONU soit publiée · aligner les sanctions nationales sur les inscriptions de l'UE du 13 juil. 2026 visant le personnel de la colonie · maintenir les survivants du baraquement à l'ordre du jour des échanges · se reporter au dossier du Hub sur Olenivka pour la chronologie complète.

QUI L'A DIT, OÙ ET À QUI

Où chaque affirmation a été formulée, par qui, comment les autres participants ont répondu et ce que les déclarations ont passé sous silence.

LE CONTEXTE ET LE DOSSIER	
Contexte	Explosion et incendie dans un baraquement industriel réaménagé de la colonie pénitentiaire n° 120, Olenivka (usage russe : « Ielenovka »), région de Donetsk occupée, nuit du 28 au 29 juil. 2022 ; 193 prisonniers de guerre d'Azovstal avaient été transférés dans le baraquement la veille (HCDH, 24 mars 2023, par. 74)
Où l'affirmation a été faite	Point de presse quotidien du MoD russe, Moscou, matin du 29 juil. 2022 (en quelques heures, avant toute inspection) ; déclarations du MoD des 30–31 juil. ; mission de la Russie au Conseil de sécurité de l'ONU, 9104e séance, 29 juil. 2022 (S/PV.9104) ; délégation russe au Conseil permanent de l'OSCE, 1385e séance (spéciale), 9 août 2022 (PC.DEL/1176/22)
Source	S/PV.9104 (29 juil. 2022, exposé demandé par l'Albanie et les États-Unis sur la Charte des Nations Unies et la protection des civils ; la Russie s'est exprimée le matin suivant l'explosion) ; S/PV.9126 (7 sept. 2022 : DiCarlo sur la mission d'établissement des faits) ; PC.DEL/1176/22 ; rapports du HCDH du 24 mars 2023 (par. 72–76) et du 4 oct. 2023 (par. 82–90)
Ce qui s'est passé ensuite	Demande d'accès du CICR « non accordée » (30 juil. 2022) · Le Secrétaire général crée une mission d'établissement des faits à la demande des deux parties (3 août 2022) et en nomme les membres (22 août) · mission dissoute faute d'assurances d'un accès sûr (5 janv. 2023) · HCDH : pas de HIMARS (25 juil. et 4 oct. 2023) · AP fait état d'une analyse non publiée de l'ONU d'environ 100 pages concluant que la Russie a planifié et exécuté l'attaque (25 juil. 2024) · sanctions de l'UE contre le personnel de la colonie (13 juil. 2026)
Statut de l'affirmation	Jamais retirée. L'affaire du Comité d'enquête de Russie contre l'Ukraine reste ouverte sur le papier ; aucune conclusion publiée depuis le 8 août 2022 (HCDH, par. 89)

LES INTERVENANTS		
Ministère russe de la Défense (point de presse quotidien ; porte-parole, général de division Igor Konachenkov)	Auteur de la version HIMARS	A annoncé « une frappe de missiles par le HIMARS de fabrication américaine » quelques heures après l'explosion ; a publié des listes de victimes le 30 juil. ; a accusé « Zelensky personnellement » et les États-Unis le 30 juil. ; a invité des experts de l'ONU et du CICR les 30–31 juil.
Dmitry Polyanskiy	Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'ONU (2022)	A présenté la version HIMARS au Conseil de sécurité le matin du 29 juil. 2022 (S/PV.9104) ; la Russie a ensuite demandé la mission d'établissement des faits du Secrétaire général, puis ne lui a donné aucune assurance d'accès
Maxime Bouïakevitch	Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE	A déclaré au Conseil permanent de l'OSCE le 9 août 2022 que l'Ukraine avait « délibérément mené une frappe » avec des munitions HIMARS contre Olenivka — la version russe consignée dans un document de l'OSCE (PC.DEL/1176/22)
Ambassade de Russie à Londres	Compte officiel de la Fédération de Russie	A publié le 29 juil. 2022 un tweet affirmant que les prisonniers d'Azov méritaient une mort humiliante — une déclaration sur les victimes publiée avant toute enquête (voir le dossier Olenivka, chronologie)

CE QU'ONT DIT LES AUTRES	
Secrétaire général de l'ONU	A pris les demandes « très au sérieux », a créé une mission d'établissement des faits à la demande tant de la Russie que de l'Ukraine (3 août 2022) et l'a dissoute le 5 janv. 2023, faute de pouvoir la déployer.
CICR	Sa demande d'accès aux prisonniers de guerre d'Olenivka le lendemain de l'explosion « n'a pas été accordée » ; l'accès aux prisonniers de guerre est « une obligation des parties au conflit en vertu des Conventions de Genève » (30 juil. 2022).
Union européenne (HR/VP Borrell)	A qualifié la mise à mort des prisonniers d'« atrocité effroyable » et tenu la Russie pour responsable de la sécurité des prisonniers de guerre sous sa garde (29 juil. 2022).
États-Unis	A déclaré le 2 août 2022 que des renseignements indiquaient que la Russie s'employait à fabriquer des preuves sur l'explosion ; au Conseil, le 7 sept. 2022, a insisté pour que la mission d'établissement des faits soit déployée.
Royaume-Uni	A condamné les tueries (30 juil. 2022) ; en 2026, cite toujours Olenivka comme un site que la Russie maintient fermé à l'ONU et au CICR (réunion Arria, 14 oct. 2026).
Norvège (Conseil de sécurité, 7 sept. 2022)	A salué la mise à jour sur la mission d'établissement des faits « faisant suite à l'incident du 29 juillet au centre de détention proche du village d'Olenivka ».
Lettonie (Conseil de sécurité, 7 sept. 2022)	A demandé une mission d'établissement des faits pour d'autres meurtres de soldats ukrainiens, « semblable à la mission d'établissement des faits concernant le massacre de soldats ukrainiens à Olenivka ».
Human Rights Watch	Au premier anniversaire (28 juil. 2023), a appelé la Russie à permettre une enquête indépendante et l'ONU à publier ce qu'elle sait.

CE QUE LES DÉCLARATIONS ONT PASSÉ SOUS SILENCE
- Les préparatifs consignés par le HCDH : les 193 prisonniers ont été transférés dans le baraquement le 27 juillet, le poste de garde a été déplacé et une tranchée creusée pour les gardes ; le 28 juillet, les gardes portaient des gilets pare-balles, et un lance-roquettes Grad près de la clôture a tiré vers l'ouest, couvrant le bruit des explosions (HCDH, 24 mars 2023, par. 74). - Le devoir de protection : les survivants ont atteint les hôpitaux de Donetsk cinq à sept heures plus tard ; aucun soin médical n'a été prodigué sur place ; le HCDH a estimé que le bilan aurait pu être considérablement plus faible avec des soins rapides (24 mars 2023, par. 76). - La scène : non préservée ; « contaminée et les éléments de preuve matériels perturbés » ; à partir de 09:00 le 29 juillet, les prisonniers ont reçu l'ordre de déblayer les décombres et les corps (HCDH, 4 oct. 2023, par. 88). - La position du CICR : « Accorder au CICR l'accès aux prisonniers de guerre est une obligation des parties au conflit en vertu des Conventions de Genève » — sa demande du 29 juillet « n'a pas été accordée » (CICR, 30 juil. 2022). - L'analyse interne de terrain de l'ONU (~100 pages) qui, selon AP, a conclu que la Russie avait planifié et exécuté l'attaque ; ses rapports publics s'en sont tenus à « pas de HIMARS, depuis l'est » (AP, 25 juil. 2024).

COMMENT LE RÉCIT CIRCULE
La version HIMARS a été diffusée le matin même par TASS, RIA Novosti et Zvezda, puis par Reuters, Al Jazeera et l'AFP en tant qu'affirmation russe (« Russia accuses Ukraine of killing POWs with HIMARS system », Al Jazeera, 29 juil. 2022). Zvezda a montré un fragment portant un prétendu numéro de série de HIMARS ; le HCDH a ensuite consigné que des fragments avaient été présentés aux journalistes hors de leur emplacement d'origine (par. 88). Izvestia a titré « Kyiv a frappé ses propres prisonniers » (29 juil. 2022). L'affirmation est revenue dans le système des Nations Unies par le Conseil permanent de l'OSCE (9 août 2022) et le Comité d'enquête de Russie (« Kiev bombed Yelenovka POW detention center by NATO weapons », TASS, 2 août 2022). Depuis 2023, les déclarations russes ne citent plus l'arme et parlent seulement de « la frappe du régime de Kiev ».



AFFIRMATION, FAITS, CONCESSION (1-4)

Chaque affirmation telle que formulée, avec la date, le lieu et un lien ; le dossier auquel elle se heurte, avec le niveau des éléments de preuve ; et ce qu'elle concède. Les mots entre crochets sont ceux du Hub.

UKRAINE EVIDENCE HUB

REGISTRE VÉRIFIÉ

JUIL. 2022

AFFIRMATION 1 · MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE · 29 JUIL. 2022, POINT DE PRESSE QUOTIDIEN

« Une frappe de missiles au moyen du lance-roquettes multiple de fabrication américaine (HIMARS) a été portée contre un centre de détention provisoire [à Ielénovka] ... Quarante prisonniers de guerre ukrainiens ont été tués et 75 blessés. »

Point de presse du MoD tel que diffusé par Reuters et Al Jazeera, 29 juil. 2022
cyprus-mail.com/2022/07/29/russia-says-ukraine-struck-prison-in-donetsk-region-kill/

AFFIRMATION 2 · MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE · 29 JUIL. 2022

« Cette provocation flagrante a été menée pour intimider les militaires ukrainiens et les empêcher de se rendre. »

Point de presse du MoD, 29 juil. 2022, texte russe diffusé par Lenta.ru ; anglais tel que diffusé par Al Jazeera
[www.aljazeera.com/news/2022/7/29/russia-accuses-ukraine-of-killing-pows-with-himars-syst](https://www.aljazeera.com/news/2022/7/29/russia-accuses-ukraine-of-killing-pows-with-himars-system)
[em](#)

AFFIRMATION 3 · MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE · 30-31 JUIL. 2022

« [Le ministère de la Défense,] dans l'intérêt d'une enquête objective, [a officiellement invité des experts de l'Organisation des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge à enquêter sur la frappe contre le centre de détention de Ielénovka.] »

Déclaration du MoD, 31 juil. 2022, telle que diffusée par TASS (« Russia invites UN, ICRC to probe attack on DPR detention center », tass.com/defense/1486943 : une « enquête impartiale sur une attaque contre un centre de détention provisoire à Ielénovka ») et Press TV/GlobalSecurity, 31 juil. 2022
tass.com/defense/1486943

AFFIRMATION 4 · MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE · 30 JUIL. 2022

« Toute la responsabilité politique, pénale et morale de ce massacre sanglant d'Ukrainiens incombe personnellement à Zelensky [et à son] régime criminel [soutenu par Washington]. [traduit] »

Déclaration du MoD, 30 juil. 2022, texte russe diffusé par OSN (osnmedia.ru), traduit [www.osnmedia.ru/politika/v-minoborony-obvinili-zelenskogo-i-ssha-v-udare-po-sizo-v-elenov](https://www.osnmedia.ru/politika/v-minoborony-obvinili-zelenskogo-i-ssha-v-udare-po-sizo-v-elenovke)
[ke](#)

CONTREDIT PAR LES OBSERVATEURS

Preuves

A

C

HCDH : « les explosions n'ont pas été causées par des roquettes HIMARS » ; les dommages aux murs, au plafond, au toit, aux fenêtres et aux lits superposés, la taille du cratère résiduel et le rayon d'impact « ne sont pas caractéristiques » d'un HIMARS ; « Même une seule roquette HIMARS aurait probablement causé des dommages et des destructions au baraquement et aux alentours à une échelle nettement plus grande et plus grave » (36e rapport périodique, 4 oct. 2023, par. 83). La configuration des dommages structurels « semblait correspondre à une munition ayant suivi une trajectoire est-ouest » — depuis le côté tenu par la Russie (par. 84). Une enquête médico-légale de CNN (août 2022) avait déjà conclu que les dommages n'étaient pas compatibles avec une frappe de HIMARS ; la conclusion de l'ONU de 2023 l'a confirmé (CNN, 25 juil. 2023 — Niveau C). Le propre bilan du ministère de la Défense est passé à 50 morts le lendemain ; le HCDH dénombre au moins 51 tués et au moins 139 blessés (rapport du HCDH du 4 oct. 2023, par. 10).

Ce que l'affirmation concède : Que 193 prisonniers de guerre ukrainiens étaient détenus dans un baraquement sous la garde de la Russie et que des dizaines y sont morts — des faits qui engagent les obligations de la Russie en tant que Puissance détentrice, quel que soit l'auteur du tir.

AUCUNE PREUVE PRÉSENTÉE — MOBILE AFFIRMÉ AVANT TOUTE ENQUÊTE

Preuves

A

Le mobile a été annoncé le matin même de l'explosion, avant toute autopsie ou expertise. Le HCDH n'a reçu aucune information indiquant que la Russie ait mené l'enquête qu'exige la IIIe Convention de Genève (par. 87). Les seules constatations matérielles figurant au dossier public vont dans l'autre sens : la munition venait de l'est (par. 84) ; le baraquement avait été préparé la veille — poste de garde déplacé, tranchée creusée, gilets pare-balles distribués, un lance-roquettes Grad tirant vers l'ouest ce soir-là (HCDH, 24 mars 2023, par. 74). Un mobile attribué à l'autre partie ne saurait remplacer des preuves concernant l'arme.

Ce que l'affirmation concède : Que les morts étaient des militaires ukrainiens qui s'étaient rendus — des prisonniers de guerre protégés par la IIIe Convention de Genève, et non des « combattants » ou des « terroristes », comme les tribunaux russes ont ensuite qualifié le régiment Azov (2 août 2022).

AUTO-INCRIMINANT — L'INVITATION N'A JAMAIS ÉTÉ HONORÉE

Preuves

A

C

CICR, 30 juil. 2022 : « Notre demande d'accès hier aux prisonniers de guerre de l'établissement pénitentiaire d'Olenivka n'a pas été acceptée. » Au 3 août, le CICR n'avait reçu aucune invitation à se rendre sur le site ni aucune réponse à sa demande ; le 14 oct. 2022, il demandait toujours un accès immédiat et sans entrave à tous les prisonniers de guerre. Le Secrétaire général a créé une mission d'établissement des faits le 3 août 2022 « à la demande de l'Ukraine et de la Fédération de Russie » ; le 5 janv. 2023, elle a été dissoute : « La Fédération de Russie n'a pas fourni de garanties satisfaisantes quant à la sécurité de l'accès de l'Organisation des Nations Unies » (HCDH, par. 90). Le porte-parole de l'ONU, M. Dujarric : « Nous avons besoin de garanties claires de sécurité et d'accès de la part des deux parties et nous avons estimé ne pas les avoir reçues » (5 janv. 2023). AP, 25 juil. 2024 : la Russie a refusé de garantir la sécurité de la mission, ce qui l'a empêchée de se déplacer.

Ce que l'affirmation concède : Qu'une enquête internationale sur place était le remède approprié — remède que la Russie a ensuite refusé à la mission qu'elle avait elle-même demandée.

CONTREDIT PAR LES OBSERVATEURS

Preuves

A

C

La responsabilité à l'égard des prisonniers de guerre incombe à la Puissance détentrice (CG III, art. 12). Les conclusions du HCDH vont à l'encontre de la Russie sur chacune de ses obligations : prisonniers détenus à portée des hostilités (art. 19 et 23) ; aucun soin médical sur place ; aucune préservation des lieux ; aucune enquête effective ; accès refusé (4 oct. 2023, par. 82 à 90). Le seul organe disposant d'une attribution non publiée — l'analyse interne de l'ONU d'environ 100 pages dont AP a fait état — a conclu que la Russie avait planifié et exécuté l'attaque (AP, 25 juil. 2024 ; non publique, Niveau C).

Ce que l'affirmation concède : Que l'événement était un « massacre sanglant » de prisonniers — et non un accident.



ALLÉGATION, FAITS ÉTABLIS, CONCESSION (5-7)

Chaque affirmation telle que formulée, avec la date, le lieu et un lien ; le dossier auquel elle se heurte, avec le niveau des éléments de preuve ; et ce qu'elle concède. Les mots entre crochets sont ceux du Hub.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
JUIL. 2022

AFFIRMATION 5 • MAXIM BOUÏAKEVITCH, REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA RUSSIE AUPRÈS DE L'OSCE • 9 AOÛT 2022, CONSEIL PERMANENT, 1385E SÉANCE (EXTRAORDINAIRE)

« ...les forces armées ukrainiennes ont délibérément frappé un centre de détention provisoire à Olenivka [au moyen de] munitions utilisées dans les systèmes de missiles HIMARS de fabrication américaine ... [où étaient détenus] 193 combattants des formations armées ukrainiennes qui s'étaient rendus ... l'exécution extrajudiciaire de ses propres soldats qui avaient décidé de déposer les armes. »

PC.DEL/1176/22, osce.org/files/f/documents/6/1/526660.pdf (anglais tel que publié par l'OSCE)
osce.org/files/f/documents/6/1/526660.pdf

CONTREDIT PAR LES OBSERVATEURS

Preuves **A**

La version HIMARS est exclue par le HCDH (par. 83). L'« exécution extrajudiciaire » est la bonne catégorie pour le meurtre de prisonniers — et le seul organe d'enquête disposant d'éléments recueillis sur place a situé l'origine de la munition à l'est (par. 84). Le document de l'OSCE est le seul texte russe intégral sur Olenivka figurant dans les archives documentaires d'une organisation internationale ; la Russie ne l'a pas actualisé depuis les conclusions du HCDH.

Ce que l'affirmation concède : Que les 193 étaient des soldats « qui s'étaient rendus » et avaient « décidé de déposer les armes » — des prisonniers de guerre, dont la protection incombait à la Russie la nuit de leur mort.

AFFIRMATION 6 • DMITRI POLYANSKIY • 29 JUIL. 2022, CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU, 9104E SÉANCE

« Le régime de Kiev tente de se venger même de ses propres militaires, qui ont compris la futilité de l'exécution de leurs ordres criminels et se sont rendus... Ce matin, un centre de détention près d'Olenivka, dans le Donbass, a été frappé par des missiles d'un système de roquettes d'artillerie à haute mobilité de fabrication américaine, tuant plus de 50 prisonniers de guerre ukrainiens. Cependant, de telles tactiques d'intimidation ne feront qu'encourager les militaires ukrainiens à se rendre. »

S/PV.9104, 9104e séance, 29 juil. 2022 (procès-verbal de l'ONU, via un-project.org/meeting/S-PV-9104)
un-project.org/meeting/S-PV-9104

CONTREDIT PAR LES OBSERVATEURS — MÊME AFFIRMATION, QUELQUES HEURES APRÈS L'EXPLOSION

Preuves **A**

Quelle qu'en soit la formulation exacte, le dossier du Conseil montre ce qui a suivi : le 7 sept. 2022, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo a indiqué au Conseil que « la mission d'établissement des faits à Olenivka doit être déployée dans les prochains jours » (S/PV.9126) ; elle n'a jamais été déployée. La Norvège a salué la mission ; la Lettonie a ensuite demandé une mission similaire pour d'autres meurtres de soldats ukrainiens (même séance). La Russie n'a pas utilisé son siège au Conseil pour annoncer un accès pour la mission qu'elle avait demandée.

Ce que l'affirmation concède : Que le Conseil de sécurité était l'enceinte appropriée pour porter l'affaire d'Olenivka — où les conclusions de l'ONU restent aujourd'hui sans réponse.

AFFIRMATION 7 • COMITÉ D'ENQUÊTE DE RUSSIE • 29 JUIL. - 8 AOÛT 2022

« [Le Comité d'enquête de Russie a ouvert une affaire pénale et déclaré que la frappe avait été menée au moyen de HIMARS — des armes de l'«OTAN» —] afin d'éliminer les témoins des crimes commis... il s'agissait d'actions délibérées et planifiées de la partie ukrainienne. [version anglaise selon TASS] »

Comité d'enquête, 29 juil. 2022 (Lenta.ru) ; TASS, 5 août 2022 (« Kiev bombarded Yelenovka POW detention center by NATO weapons — Russian investigators », tass.com/politics/1489799 : « actions délibérées et planifiées de la partie ukrainienne »)
tass.com/politics/1489799

AUCUNE CONCLUSION PUBLIÉE

Preuves **A**

HCDH : l'affaire a été « ouverte contre l'Ukraine pour avoir mené la frappe » avant toute expertise ou autopsie ; « Depuis le 8 août 2022, aucune information n'a été publiée sur l'enquête » (par. 89). Les lieux « n'ont pas été préservés de manière à permettre une inspection complète et appropriée » (par. 88). L'article 121 de la CG III exige une enquête officielle sur tout décès d'un prisonnier dû à des causes inhabituelles ; le HCDH ne dispose d'aucune information indiquant que la Russie se soit acquittée de ces obligations (par. 87).

Ce que l'affirmation concède : Qu'une enquête pénale était due — et que la seule ouverte par la Russie visait l'autre partie et s'est tue en dix jours.

Sources : Points de presse du ministère russe de la Défense, 29-31 juil. 2022 (Al Jazeera, Reuters, Lenta.ru, OSN, Press TV) · PC.DEL/1176/22, 9 août 2022 · S/PV.9104, S/PV.9126 (SC/15023) · CICR, 30 juil. 2022 · Secrétaire général de l'ONU, 3 août 2022 ; Porte-parole, 5 janv. 2023 · HCDH, 24 mars 2023, 25 juil. 2023, 4 oct. 2023 · CNN, 25 juil. 2023 · AP, 25 juil. 2024 · Security Council Report, prévisions de sept. 2022 · Ukraine Evidence Hub, dossier Olenivka · liste complète en page 6

VÉRIFICATION • HISTORIQUE
V1 • 21 OCT. 2026



page en ligne · journal
des corrections

CE QUE DIT LA RUSSIE, CE QUE MONTRENT LES FAITS

Chaque ligne confronte une déclaration russe à la constatation d'un organe mandaté ou, à défaut, d'une enquête indépendante. Le niveau de chaque source est indiqué.

LE DOSSIER			
QUESTION	CE QUE DIT LA RUSSIE	CE QUE MONTRENT LES FAITS	SOURCE
Arme	Roquette(s) HIMARS de fabrication américaine tirée(s) par l'Ukraine	« Pas causées par des roquettes HIMARS » ; arme et origine indéterminées ; munitions se déplaçant d'est en ouest	HCDH, 4 oct. 2023, par. 83–84
Tués · blessés	40 tués, 75 blessés (29 juil.) ; 50 tués (30 juil.)	Au moins 51 tués, au moins 139 blessés (tous des hommes)	Points de presse du MoD ; HCDH, 4 oct. 2023, par. 10
Mobile	« Pour intimider les militaires ukrainiens et les empêcher de se rendre »	Aucune preuve présentée ; baraquement préparé la veille — poste de garde déplacé, tranchée creusée, gilets pare-balles, Grad tirant vers l'ouest	MoD 29 juil. 2022 ; HCDH 24 mars 2023, par. 74
Accès international	« A invité des experts de l'ONU et du CICR » (30–31 juil. 2022)	Demande du CICR « non accordée » (30 juil. 2022) ; mission de l'ONU dissoute sans avoir atteint le site (5 janv. 2023)	CICR ; HCDH par. 90
Scène et éléments de preuve	Fragments de HIMARS montrés aux journalistes	Scène « contaminée et les éléments de preuve matériels perturbés » ; fragments non présentés à leur emplacement d'origine	HCDH par. 88
Enquête	Affaire pénale contre l'Ukraine (art. 356)	Rien de publié depuis le 8 août 2022 ; aucune information indiquant que la Russie se soit acquittée de ses obligations au titre de la CG III	HCDH par. 87, 89

POUR ÊTRE JUSTE

Aucun organe de l'ONU n'a publiquement attribué l'explosion à la Russie ni identifié l'arme. Le HCDH indique que « le type précis d'arme qui a tué les prisonniers de guerre ukrainiens et son point d'origine n'ont pu être déterminés » (par. 84) ; la trajectoire est-ouest est une constatation matérielle, non une attribution. L'analyse interne de l'ONU dont fait état AP n'est pas publiée et ne peut être citée comme une conclusion.

La mission du Secrétaire général avait besoin de garanties des deux parties ; le porte-parole de l'ONU l'a dit en ces termes. Le rapport du HCDH indique explicitement que ce sont les assurances de la Russie qui faisaient défaut (par. 90), mais le Hub devrait citer les deux.

La Russie a bien demandé la mission de l'ONU et a bien publié des listes de victimes le 30 juillet — des démarches que l'Ukraine avait alors saluées. Elles n'ont pas été suivies d'un accès. L'attribution précoce au groupe Wagner par le renseignement ukrainien (7 août 2022) n'est étayée par aucune preuve publiée et n'est pas utilisée ici.

Les bilans diffèrent : le MoD russe a d'abord annoncé 40, puis 50 morts ; les responsables de la « RPD » 53 ; le HCDH au moins 51 tués et 139 blessés ; les enquêteurs ukrainiens environ 50. Tous s'accordent à dire que des dizaines de prisonniers de guerre sont morts alors qu'ils étaient détenus par la Russie.

Sources : Points de presse du ministère russe de la Défense, 29-31 juil. 2022 (Al Jazeera, Reuters, Lenta.ru, OSN, Press TV) · PC.DEL/1176/22, 9 août 2022 · S/PV.9104, S/PV.9126 (SC/15023) · CICR, 30 juil. 2022 · Secrétaire général de l'ONU, 3 août 2022 ; Porte-parole, 5 janv. 2023 · HCDH, 24 mars 2023, 25 juil. 2023, 4 oct. 2023 · CNN, 25 juil. 2023 · AP, 25 juil. 2024 · Security Council Report, prévisions de sept. 2022 · Ukraine Evidence Hub, dossier Olenivka · liste complète en page 6



ÉTABLI, TENDANCE, POSITION

Ce que les organes mandatés ont établi, ce que les faits révèlent comme tendance et ce qui relève d'une position — en les maintenant distincts. Viennent ensuite les éléments de langage et les questions à prévoir.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
JUIL. 2022

LE DROIT

Ille Convention de Genève, art. 12–13, 19, 23 : la Puissance détentrice est responsable du traitement des prisonniers de guerre, doit les protéger contre les actes de violence, doit les évacuer loin de la zone de combat et ne peut les détenir dans un lieu où ils sont exposés au feu. Quel que soit l'auteur du tir, c'est à la Russie qu'il incombait de protéger les prisonniers — l'affirmation relative aux HIMARS n'écarte pas ce devoir, elle en décrit la violation.

Ille Convention de Genève, art. 121 et 126 : une enquête officielle sur tout décès d'un prisonnier dû à des causes inhabituelles, et l'accès du CICR à tous les lieux où des prisonniers sont détenus. La Russie a annoncé une affaire contre l'autre partie et refusé l'accès au CICR ; le HCDH ne dispose d'aucune information indiquant qu'une enquête ait été menée.

Statut de Rome, art. 8(2)(a)(i)–(iii) : l'homicide intentionnel, les traitements inhumains et le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances à des personnes protégées constituent des infractions graves. L'Ukraine a soumis l'affaire à la CPI en 2022 ; aucun organe mandaté n'a encore attribué l'explosion.

Trois niveaux. Établi : pas de HIMARS ; munitions venant de l'est ; manquement aux obligations de protéger, de soigner et d'enquêter (HCDH). **Tendance** : refus de soins médicaux et de l'accès international aux prisonniers de guerre ukrainiens détenus par la Russie (HCDH, 29 juin 2026, par. 14). **Position** : Qualification ukrainienne d'un meurtre planifié de prisonniers de guerre — une enquête, non une conclusion.

LINES TO TAKE

- « La Russie a désigné l'arme en quelques heures. L'ONU a examiné le baraquement et l'a exclue : pas de HIMARS. »
- « La Russie a invité l'ONU et le CICR à Olenivka. Puis elle n'a laissé entrer ni l'un ni l'autre. »
- « La mission du Secrétaire général était la demande de la Russie elle-même. Elle n'a jamais atteint le site parce que la Russie n'a donné aucune assurance d'un accès sûr. »
- « Les munitions venaient de l'est. L'est d'Olenivka était tenu par la Russie. »
- « Quel que soit l'auteur du tir, 193 prisonniers de guerre étaient sous la garde de la Russie. En vertu de la Ille Convention de Genève, c'est la responsabilité de la Russie. »
- « Quatre ans plus tard, l'affaire pénale russe n'a rien publié depuis le 8 août 2022. La nôtre est ouverte à la CPI. »

QUESTIONS-RÉPONSES

« L'ONU n'a jamais dit que la Russie en était l'auteur. »

Exact — et nous ne disons pas que l'ONU l'a dit. L'ONU a exclu l'arme désignée par la Russie, constaté que les munitions venaient de l'est et consigné que la Russie avait refusé l'accès qui aurait permis de trancher le reste. Une analyse interne de l'ONU dont fait état AP est allée plus loin ; elle n'est pas publiée et nous ne la citons pas comme une conclusion.

« L'Ukraine avait des HIMARS et a tiré sur Olenivka pour faire taire des prisonniers qui avouaient des crimes. »

Ce mobile a été annoncé par le MoD russe le matin de l'explosion, avant tout examen. Les constatations matérielles vont dans l'autre sens : pas de HIMARS, trajectoire est-ouest et un baraquement préparé la veille. Aucune preuve du mobile n'a jamais été publiée.

« La Russie a demandé la mission de l'ONU. Pourquoi lui imputer son échec ? »

Parce que la mission avait besoin d'un accès sûr à un site que contrôle la Russie, et que le HCDH consigne que la Russie « n'a fourni aucune assurance satisfaisante d'un accès sûr » (par. 90). La demande du CICR « n'a pas été accordée » le lendemain de l'explosion. Une partie sûre de sa version ouvre les portes.

« Le porte-parole de l'ONU a dit que des garanties étaient nécessaires des deux côtés. »

C'est exact, et nous le citons. L'Ukraine ne contrôle pas Olenivka ; la seule partie qui pouvait accorder l'accès au baraquement était la Russie. Le HCDH, qui a fait le travail, nomme la Fédération de Russie.

« Des fragments portant des numéros de série de HIMARS ont été montrés à la télévision russe. »

Le HCDH a consigné que la scène n'avait pas été préservée, que les éléments de preuve avaient été perturbés et que des fragments avaient été présentés aux journalistes hors de leur emplacement d'origine (par. 88). Un fragment montré loin d'une scène contaminée ne prouve pas ce qui a explosé à l'intérieur d'un baraquement dont les dégâts ne correspondent pas à un impact de HIMARS.

« Pourquoi l'Ukraine soulève-t-elle encore une affaire de 2022 ? »

Parce que les prisonniers qui ont survécu au baraquement restent en grande partie portés disparus, que les familles ont droit à la vérité et à des réparations (Türk, 25 juil. 2023), et que la version HIMARS est toujours répétée dans les déclarations russes. La mesure que la Russie a refusée en 2022 — l'accès de l'ONU et du CICR à tous les lieux où des Ukrainiens sont détenus — est toujours refusée en 2026.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Répondre à chaque répétition de la version HIMARS par les conclusions du HCDH du 4 oct. 2023, par. 82 à 90 · demander à la Russie, au Conseil, si elle accordera désormais à l'ONU et au CICR l'accès qu'elle avait proposé le 30 juillet 2022 · soutenir le droit des familles à la vérité, à la justice et à réparation (Türk, 25 juil. 2023) et insister pour que l'analyse de terrain de l'ONU soit publiée · aligner les sanctions nationales sur les inscriptions de l'UE du 13 juil. 2026 visant le personnel de la colonie · maintenir les survivants du baraquement à l'ordre du jour des échanges · se reporter au dossier du Hub sur Olenivka pour la chronologie complète.



SOURCES		
Al Jazeera (reprenant le point de presse du MoD russe)	La Russie accuse l'Ukraine d'avoir tué des prisonniers de guerre avec le système HIMARS, 29 juil. 2022 https://www.aljazeera.com/news/2022/7/29/russia-accuses-ukraine-of-killing-pows-with-himars-system	RU
Cyprus Mail / Reuters (reprenant le point de presse du MoD russe)	La Russie affirme que l'Ukraine a frappé une prison dans la région de Donetsk, faisant 40 morts, 29 juil. 2022 https://cyprus-mail.com/2022/07/29/russia-says-ukraine-struck-prison-in-donetsk-region-killing-40	RU
Lenta.ru	Déclaration du MoD sur la frappe contre le SIZO de Ielenovka (« pour intimider »), 29 juil. 2022 https://lenta.ru/news/2022/07/29/azovsizo/	RU
OSN (osnmedia.ru)	Le MoD accuse Zelensky et les États-Unis de la frappe de HIMARS contre le SIZO de Ielenovka, 30 juil. 2022 https://www.osnmedia.ru/politika/v-minoborony-obvinili-zelenskogo-i-ssha-v-udare-po-sizo-v-elenovke/	RU
GlobalSecurity.org (Press TV)	La Russie invite des experts de l'ONU et du CICR à enquêter sur la frappe d'Olenivka, 31 juil. 2022 https://www.globalsecurity.org/wmd/library/news/ukraine/2022/07/ukraine-220731-presstv02.htm	RU
TASS	La Russie invite l'ONU et le CICR à enquêter sur l'attaque contre un centre de détention de la RPD, 31 juil. 2022 https://tass.com/defense/1486943	RU
TASS	Kiev a bombardé le centre de détention de prisonniers de guerre de Ielenovka avec des armes de l'OTAN — enquêteurs russes, 5 août 2022 https://tass.com/politics/1489799	RU
OSCE / Fédération de Russie	Déclaration de M. Bouïakevitch, 1385e séance (spéciale) du Conseil permanent de l'OSCE, 9 août 2022, PC.DEL/1176/22 https://www.osce.org/files/f/documents/6/1/526660.pdf	RU
Conseil de sécurité de l'ONU	S/PV.9104, 29 juil. 2022 — procès-verbal (Polyanskiy sur Olenivka) https://digitallibrary.un.org/record/3983217	A
Security Council Report	What's in Blue : exposé sur l'Ukraine, 29 juil. 2022 (demandé par l'Albanie et les États-Unis) https://www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2022/07/ukraine-briefing-9.php	C
Couverture des réunions de l'ONU	SC/15023, 9126e séance, 7 sept. 2022 (DiCarlo : mission d'établissement des faits « devant être déployée dans les prochains jours ») https://press.un.org/en/2022/sc15023.doc.htm	A
Security Council Report	Monthly Forecast, septembre 2022 : Ukraine (mission d'établissement des faits créée le 3 août ; mandat ; assurances d'accès demandées) https://www.securitycouncilreport.org/monthly-forecast/2022-09/ukraine-8.php	C
CICR (via Euromaidan Press)	« Notre demande d'accès hier aux prisonniers de guerre de l'établissement pénitentiaire d'Olenivka n'a pas été accordée », 30 juil. 2022 https://euromaidanpress.com/2022/08/01/russia-denies-red-cross-access-to-site-of-ukrainian-pow-massacre-in-olenivka	C
Khaosod English / AP	La mission d'établissement des faits de l'ONU enquêtera sur les tueries dans la prison ukrainienne (Guterres, 3 août 2022) https://www.khaosodenglish.com/news/international/2022/08/04/un-fact-finding-mission-will-probe-ukraine-prison-killings/	C
Porte-parole de l'ONU	Point de presse de midi, 5 janv. 2023 — mission d'établissement des faits dissoute https://www.un.org/sg/en/node/266158	A
Novaïa Gazeta Europe	L'ONU dissout sa mission chargée d'enquêter sur la mort de prisonniers de guerre ukrainiens à Olenivka (citations de Dujarric), 6 janv. 2023 https://novayagazeta.eu/en/articles/2023/01/06/un-dissolves-its-mission-investigating-deaths-of-ukrainian-war-prisoners-in-infamous-olenivka-prison-en-news	C
HCDH	Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine, 1er févr. – 31 juil. 2023 (36e rapport périodique, 4 oct. 2023), par. 82–90 https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/coiukraine/23-10-04-OHCHR-36th-periodic-report-ukraine-en.pdf	A
HCDH	Traitement des prisonniers de guerre et des personnes hors de combat dans le contexte de l'attaque armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, 24 mars 2023, par. 72–76 https://ukraine.un.org/sites/default/files/2023-03/23-03-24-Ukraine-thematic-report-POWs-ENG.pdf	A
CNN (via KTVZ)	L'ONU rejette la version russe de l'attaque qui a tué 50 prisonniers ukrainiens, confirmant les conclusions d'une enquête de CNN (déclaration de Türk ; citation de Konachenkov), 25 juil. 2023 https://ktvz.com/news/national-world/cnn-world/2023/07/25/un-rejects-russian-account-of-attack-that-killed-50-ukrainian-prisoners-confirming-findings-of-a-cnn-investigation/	C
AP (via KVIA)	Une explosion a tué plus de 50 prisonniers de guerre ukrainiens en 2022. Des survivants et un rapport interne de l'ONU accusent la Russie, 25 juil. 2024 https://kvia.com/news/2024/07/25/an-explosion-killed-over-50-ukrainian-pows-in-2022-survivors-and-an-internal-un-report-blame-russia/	C
Euromaidan Press	Selon un rapport de l'ONU, les prisonniers de guerre ukrainiens d'Olenivka n'ont pas été tués par des missiles HIMARS, contrairement aux affirmations de la Russie, 4 oct. 2023 https://euromaidanpress.com/2023/10/04/un-report-says-ukrainian-pows-in-olenivka-not-killed-by-himars-missiles-as-russia-claimed/	C
Mediazona	Ce que l'on sait de la mort de prisonniers de guerre ukrainiens à Ielenovka, 4 août 2022 (déclarations de la RPD et du MoD ; CICR non admis) https://zona.media/article/2022/08/04/olenivka	C
Wikipédia (pour la chronologie uniquement)	Massacre de la prison d'Olenivka — chronologie compilée des déclarations et des enquêtes https://en.wikipedia.org/wiki/Olenivka_prison_massacre	C
Ukraine Evidence Hub	Olenivka : 193 prisonniers dans un seul baraquement (dossier-olenivka) — faits, chronologie, droit https://ukraine-evidence.org/#cases/hist-olenivka	—
Conseil de sécurité de l'ONU (via un-project.org)	S/PV.9104, 29 juil. 2022 — procès-verbal (Polyanskiy sur Olenivka) https://un-project.org/meeting/S-PV-9104/	A

MÉTHODE

Les affirmations sont tirées des points de presse du ministère russe de la Défense des 29–31 juillet 2022 tels que diffusés en anglais par Reuters et Al Jazeera et en russe par Lenta.ru et OSN (traductions signalées) ; de la déclaration de la délégation russe au Conseil permanent de l'OSCE du 9 août 2022 (texte anglais tel que publié par l'OSCE) ; et du procès-verbal du Conseil de sécurité du 29 juillet 2022 (S/PV.9104). Les mots entre crochets sont du Hub.

Chaque affirmation est d'abord confrontée aux documents d'organes mandatés par l'ONU (rapports du HCDH des 24 mars et 4 octobre 2023 ; déclarations du Secrétaire général et du Porte-parole ; couverture des séances du Conseil de sécurité), puis à des enquêtes indépendantes (CNN, AP) uniquement en l'absence de conclusion de l'ONU. Les documents officiels ukrainiens (SBU, HUR, Procureur général) ne sont pas utilisés pour réfuter les affirmations russes ; ils n'apparaissent qu'à titre de contexte dans le dossier du Hub sur Olenivka, avec la mention B.

Les faits de cette nuit, la chronologie et les inscriptions sur les listes de sanctions figurent dans le dossier du Hub consacré à Olenivka et ne sont pas répétés ici ; cette vérification suit l'affirmation relative aux HIMARS depuis sa première formulation jusqu'à la réponse de l'ONU.

Niveaux : **A** — organes mandatés par l'ONU, juridictions et organisations internationales (HCDH/HRMMU, Commission d'enquête, CPI, CEDH, AIEA, OSCE, OIAC, documents du Conseil de sécurité) ; **B** — organes officiels ukrainiens, avec la mention « selon l'Ukraine » ; **C** — enquêteurs et médias indépendants ; **RU** — déclarations officielles russes, la position examinée. Les niveaux ne sont jamais combinés dans un même chiffre.